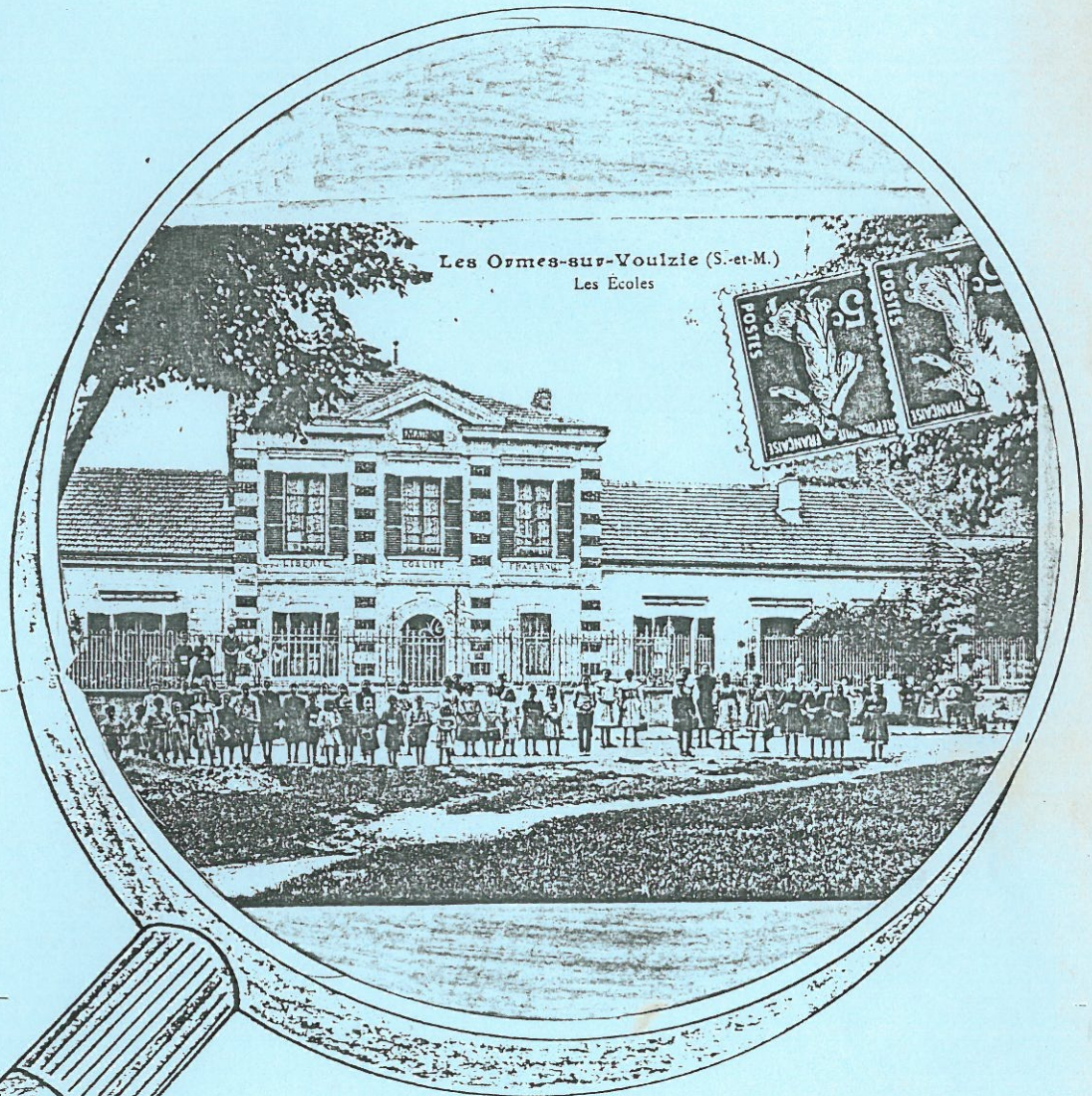


« L'ECHO DES ORMES »

N° 8



**3^e TRIMESTRE
1987**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 1987 :

Le 24 juin 1987 à 18 h.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MARIN, Maire.

Etaient présents : M.Me MAURY, M. VIALLET, GIRARDOT, LECLER, HEURTEVENT, CORGERON, MAURY J., DUPUIS, DE NATALE, ROBILLARD, VARECHARD, LOPEZ, HOMYRDA.

Etait absent : M. GRECKI.

COMPTE-RENDU : Aucune observation. Tous les membres présents ont signé.

VOIERIE : Le Maire informe l'assemblée que la Commune a été inscrite au programme subventionné de voirie communale 1986 du département (programme complémentaire) et de l'état (programme supplémentaire) pour ses travaux de pose de bordures, caniveaux Grande-Rue, Rue du Moulin d'Ocle pour un montant de 260.920 F TTC. (220.000 F H.T.) *Devis DDE du 30.12.85*.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal en a délibéré et a décidé :

- 1°) d'adopter le projet tel qu'il est présenté ;
- 2°) de voter le financement comme suit :

- subvention du département	16.420 F.
- subvention de l'état	8.192 F.
- emprunt	230.000 F.
- fonds libres	6.308 F.

	260.920 F.

Le Maire informe l'assemblée que la Commune a été inscrite au programme subventionné de voirie communale 1987 pour ses travaux de réfection de chaussée Lotissement Les Vieilles Vignes pour un montant de 148.250 F. TTC (125.000 F HT) *devis DDE du 17.11.86*.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal en a délibéré et a décidé :

- 1°) d'adopter le projet tel qu'il est présenté ;
- 2°) de voter le financement comme suit :

- subventions	37.500 F.
- fonds libres	110.750 F.

	148.250 F.

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'entretien de la Route de St-Sauveut ; montant de l'opération 49.450 F. TTC (devis DDE du 4.5.87).

Le Conseil demande que la vitesse soit limitée.

Dénitrification : Les essais sont en cours.

Réception des équipements le 2 juillet 1987 à 9 H.

Fête du 14 juillet : Organisation des festivités comme à l'habitude :

- le 13 : feu d'artifice vers 11 H.
bal gratuit.
- le 14 : organisation de jeux divers ;
goûter populaire.

P.O.S. : Suite à l'exposé de Mr. UHMANN concernant le POS et le MARGU, le Conseil, après en voir délibéré, décide de demander aux services de la DDE, la mise à l'étude du P.O.S. pour la Commune des Ormes-sur-Voulzie.

Vente de peupliers : Le Conseil Municipal décide la vente d'environ 300 peupliers implantés sur les biens communaux.

La Commission de l'environnement assistera le Maire le jour de l'adjudication.

Conformément à l'article II du Cahier des charges au cas où il ne serait pas fait d'offre suffisante au moins égale au prix fixé par le conseil, il sera loisible à la commission de traiter de gré à gré au mieux des intérêts de la Commune.

En conséquence, le Conseil autorise le Maire à signer les marchés qui pourraient intervenir.

Subvention Majorettes : Le Conseil Municipal vote une subvention de 1000 FRS. aux Majorettes des Ormes pour 1987.

Les crédits nécessaires seront portés au budget supplémentaire 1987 (art. 657).

Affaire BOUILLARD : Le reboisement prévu sur 9 ha environ devra être terminé avant le 31.3.88.

Compte des gestion : Le Conseil vote le compte de gestion 86 en excédent de 961.482,15 FRS.

Modificatif BP 87 : 100,00 FRS pris au 214 pour l'article 232.

---:---:-

Séance du 11 septembre 1987 :

Etaient présents : M.ME. MAURY M., VIALLET, GIRARDOT, LECLER HEURTEVENT, CORGERON, DUPUIS, DE NATALE, ROBILLARD, VARECHARD, LOPEZ.

Absents : M. GRECKI, HOMYRDA, MAURY J. excusé, représenté.

COMPTE RENDU : Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Compte administratif 86 : Sous la présidence de Mr. MAURY Maurice le Conseil vote le compte administratif 1986 dont les résultats sont les suivants :

Excédent ... 961.482 FRS.

.../...

Budget supplémentaire 87 : Il vote le budget supplémentaire 1987 qui s'équilibre comme suit :

fonctionnement	961.482 FRS
investissement.....	1.060.000 FRS

ECOLE : Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'équiper la classe enfantine. Un budget approximatif de 15.000 FRS y sera consacré.

Le bureau de la maîtresse sera remplacé et diverses installations seront effectuées par le menuisier.

Le Conseil prend connaissance de la lettre de Madame RENAUD, directrice, par laquelle elle demande que l'ASEM soit employée à temps complet comptetenu des effectifs et de l'âge des enfants accueillis. La Commission scolaire se réunira pour donner son avis sur ce problème.

Le Conseil municipal porte le tarif de l'étude surveillée à 66 FRS par mois et par élève (59FRS pour les frères et soeurs restant à l'étude) pour l'année 1987/88.

Le Conseil municipal accepte la lettre de commande à Mr. NUNS pour le dossier "Marché Ecole". Note d'honoraires du 21.07.87 forfait de 12.500 FRS H.T. (14.825 FRS TTC.).

P. O. S. : Le Maire expose au Conseil les dispositions légales préalables à l'élaboration du POS.

Le Conseil , après en avoir délibéré :

- décide de poursuivre l'élaboration du POS communal ;
- décide que les personnes publiques autres que l'état et qui en auront fait la demande seront associées aux travaux d'élaboration du POS, au sein d'une commission de travail qui se réunira aussi souvent qu'il sera nécessaire et au moins :
 - après le porter à la connaissance ;
 - avant que le projet ne soit arrêté ;
 - avant que le POS ne soit rendu public ;
 - avant que le POS ne soit approuvé.
- désigne les Conseillers délégués à cette Commission M. Me. VIALLET, MAURY M., MAURY J., LOPEZ d'AZEVEDO J. CORGERON, LECLER.
- précise que les comptes-rendus des réunions de cette commission arrêtera son règlement intérieur (siège, présidence, secrétariat)
- invite le Maire à prendre toutes dispositions pour que la DDE engage les études nécessaires ;
- rappelle que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 88 (art. 636) ;
- Un arrêté du Maire mettra en oeuvre ces décisions ;
- dit que la présente délibération sera :
 - * transmise au Commissaire de la République ;
 - * notifiée à M. M. les présidents :
 - du Conseil régional
 - du Conseil général
 - de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Melun ;
 - de la Chambre d'Agriculture ;

- de la chambre des Métiers de Montereau.

Chacun d'entre eux dans le délai fixé à l'article R123-6 du Code de l'Urbanisme désignera le cas échéant son représentant.

- * notifiée à M.M. les Maires des communes limitrophes : Everly, Chalmaison, Jutigny, Bray, St-Sauveur les-Bray, Mouy-sur-Seine,
à Mr. le Président du District de Bray.

Chacun d'entre eux devant faire savoir au Maire dans le même délai, s'il désire être consulté.

- * Elle fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et sera publiée dans 2 journaux du département. Elle deviendra exécutoire dès sa transmission au Sous-Préfecture et dès l'accomplissement des mesures citées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Voierie : Le Conseil est informé des travaux d'aménagement/bordures-caniveaux CD 18 dans la traversée des Ormes retenus au budget départemental 88 avec participation communale de 60 % (tous travaux sur chaussée à charge du département, sur trottoirs à charge de la Commune).

La dépense se répartirait ainsi : (TTC)

Commune.....	87.000 FRS)	145.000 FRS pour bordures
Département ...	58.000 FRS)	caniveaux.

Participation communale après exécution des travaux.

Le Conseil donne son accord et inscrira au budget primitif 88 un crédit de 87.000 FRS. TTC.

Emprunt voierie gde rue du Moulin d'Ocle : Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de Provins un emprunt de 230.000 FRS pour financer des travaux de voierie.

Le remboursement s'effectuera en 15ans à partir de 1988 au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

La Commune s'engage à créer, si besoin, les impositions nécessaires. Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir.

Rémunération DDR Gde rue M. d'Ocle : Le Conseil sollicite le concours de la DDE pour l'étude et la direction des travaux de voierie Gde Rue du Moulin d'Ocle. Le forfait de rémunération est fixé à 11.760 FRS. (H.T.) (13.947,36 FRS TTC.).

Rémunération DDA : Le Conseil sollicite le concours du GREF de la DDA pour l'étude et la direction des travaux de construction d'un court de tennis. Le forfait de rémunération est fixé à 11.792 FRS HT (13.985,31 FRS TTC).

Cuve à fuel occasion : Le Conseil décide l'acquisition à Mme DURAND d'une cuve à fuel d'occasion pour la somme de 900 FRS.

Il autorise le Maire à signer le mandat correspondant au bénéfice de cette personne.

La somme correspondante est prévue à l'article 633 du BS 87.

Questions diverses : Le Conseil remercie l'Association Culturelle et Sportive des Ormes pour la pendule qu'elle a offert à la municipalité.

- REGLEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE :

- * remise des clés le vendredi soir ;
- * occupation de la salle à partir du samedi matin seulement.
- * problème des ordures ménagères mis à l'étude.

- Le Maire informe le Conseil de l'ouverture prochaine d'une bibliothèque dans les locaux de la Mairie grâce au travail bénévole de Madame PROUST aidée de Mme GASTOUE. (d'autres personnes seraient volontaires)

La forme administrative de fonctionnement et les détails de mise en oeuvre seront prochainement mis à l'étude.

- le Repas des personnes âgées aura lieu le 5 DECEMBRE 87.

Garage poste : Le conseil décide la location à Melle TRAPIED Denise, Receveuse des Postes, d'un garage pour un loyer trimestriel de 360 FRS à compter du 1er Octobre 1987.

--:--:--:--:--

SEANCEDU 23 SEPTEMBRE 1987 :

Etaient présents : Mrs. Mmes : MAURY M., VIALLET, GIRARDOT, LECLER, HEURTEVENT, CORGERON, MAURY J., DUPUIS, DE NATALE, ROBILLARD, VARECHARD, LOPEZ, HOMYRDA.

Etaient absents : Mr. GRECKI.

COMPTE-RENDU : Sans observation. Les membres présents ont signé.

QUESTION SCOLAIRE : Le délai trop court entre la demande formulée par la Directrice et la réunion précédente n'avait pas permis au Conseil d'étudier la question posée.

La Commission scolaire s'étant réunie le 16 SEPTEMBRE 1987, Mr. VARECHARD rend compte au Conseil de ses conclusions :

- compte-tenu du fait qu'il 'agit d'une classe rurale, que les effectifs sont importants et sur 3 niveaux d'âge,
- considérant que l'institutrice doit pouvoir dispenser un enseignement efficace et non faire de la garderie,
- la Commission pense que l'emploi de l'ASEM à temps complet est un "PLUS" nécessaire et souhaitable.

Son rôle restera :

- l'habillage et le sésahabillage ;
- l'hygiène et la propreté ;
- la préparation, le nettoyage et le rangement du matériel et du mobilier ;
- la surveillance de groupes ;
- les soins divers ;

- l'aide à la préparation des fêtes ;
- les grands nettoyages occasionnels ;
- la propreté des sanitaires, dortoirs, etc...
avec en plus, l'entretien du linge de l'école et
le nettoyage des sols de la classe enfantine.

Le Conseil municipal approuve tous ces points et décide d'employer l'ASEM à temps complet.

INFORMATIONS : Une machine à laver et le séchage seront prévus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- TUC : 2 demandes dont une incertaine actuellement
L'affaire sera suivie.

- défense incendie : mise à l'étude :

- sentier de la Messe - Route Nationale -
Rue de la Rivière - Haut du Moulin d'Ocle.

-:-:-:-:-
-:-:-:-
-:-

E N S E I G N E M E N T

Succédant à Madame VIEVILLE, nous avons le plaisir d'accueillir Madame RENAUD, nouvelle directrice de l'Ecole, qui assure en même temps la bonne marche de la "Maternelle", agrandie et transformée.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans cette classe de 32 bambins.

Les effectifs des classes à la rentrée scolaire 87/88 sont :

CE 2 - CM 1 - C M2	25
CE 1 - CP	21
SE 1 - 2 et 3	32

VACANCES SCOLAIRES POUR 1987/1988 :

TOUSSAINT : du samedi 31/10/87 après la classe au mardi 9/11/87 au matin.

NOEL : du samedi 19/12/87 après la classe au lundi 4.1.88 au matin.

HIVER : du jeudi 4/2/88 après la classe au lundi 15/2/88 au matin.

PRINTEMPS : du samedi 26/3/88 après la classe au lundi 11/4/88 au matin.

ETE 88 : le jeudi 30/6/88 après la classe.

.../...

ARBRE DE NOEL 1987 : Il aura lieu le samedi 19 DECEMBRE 1987
dans l'après midi, comme précédemment.

-:-:-:-:-
-:-:-

VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE :

La société remercie les jeunes qui ont participé aux Jeux Intervillages et les nombreux supporters venus les encourager.

Nous remercions également Messieurs les Maires des Communes participantes qui ont honoré de leur présence cette sympathique manifestation.

DATE A RETENIR :

L' A.C.S. organise un loto le

19 DECEMBRE 1987 à 20 H. 30.

L'ATELIER :

La fête 1987 a été une réussite pour notre club.

L'Atelier remercie tous les visiteurs et les participants aux jeux.

Tout le monde n'étant pas présent à la publication des résultats, nous vous les communiquons :

- Jeux de la poupée : le prénom à trouver était "ALEXANDRA" ;
Madame BOINARD des ORMES en a été la gagnante.
- jeu du panier : Le gagnant était Monsieur ROBINOT Lucien des
ORMES ; le poids à trouver était 7 kg 690.

Avec nos félicitations aux heureux gagnants, et nos remerciements à tous, nous vous disons à l'année prochaine.

Les activités reprennent en septembre avec la participation de la conseillère de la Mutualité Agricole. Ces activités ont lieu les 2ème et 4ème mardi et les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois.

- MARDI 13 OCTOBRE)
- JEUDI 14 OCTOBRE (encadrement
- MARDI 27 OCTOBRE) (mini-serre, cadre)
- MERDREDI 28-JEUDI 29 OCTOBRE : exposition de jouets
- 9 OU 10 NOVEMBRE : conserves, congélation.
- MARDI 24 NOVEMBRE)
- JEUDI 26 NOVEMBRE (gainerie, boîte à coutures, valises.
- MARDI 8 DECEMBRE)
- JEUDI 10 DECEMBRE(cuisine.

Vous pourrez par ailleurs consulter cet emploi du temps qui sera affiché à la vitrine de la boulangerie et à l'entrée du local réservé à l'Atelier. Nous aimerions que d'autres personnes se joignent à notre groupe, elles y seront amicalement accueillies.

AMITIE
AMICALE DES PERSONNES AGEES
ET DES RETRAITES - APAR
77134-LES ORMES.S.VOULZIE
----- :

Adhérentes, Adhérents, Chers Amis et Sympathisants,

Il n'était pas comme nous l'aurions souhaité... Mais l'été s'achève pour laisser place à la plus colorée des saisons : l'automne, que nous vous souhaitons doux et agréable avec une bonne santé à Toutes et à Tous.

Que s'est-il passé au cours du précédent trimestre ?

17 JUIN 1987 : après avoir découvert les secrets de la Verrerie d'art de Soisy-sur-Ecole et pris notre déjeuner à la Grange Batelière et St-Mammès, c'est sous la pluie que nous avons découvert les méandres de la Seine jusqu'à Melun ; le soleil nous avait faussé compagnie ! Malgré tout nous étions heureux d'avoir passé une journée ensemble.

28 JUIN 1987 : Comme l'année passée, notre participation à la Fête au Village a été active et nous remercions toutes les personnes de leur sympathique visite et habile générosité.

2 JUILLET 1987 : C'est sur le bord des étangs à St-Sauveur les Bray, et avec du soleil ardent, que notre pique-nique annuel a eu lieu. Il réunissait cette année plus de 120 personnes (adhérents et clubs amis voisins) ravies de se retrouver en agréable compagnie avec de diverses distractions de plein air, jeux de quilles, de boules, ballade en bateau à moteur avec pour capitaine notre trésorier ; pour celles et ceux qui avaient du mal à se déplacer ce sont les jeux de sociétés qui ont fait leur bonheur d'une après-midi.

Que nous réserve le dernier trimestre de l'année 1987 ?

23 SEPTEMBRE 1987 : Fontainebleau, son Palais et sa forêt.

17 OCTOBRE 1987 : Repas gastronomique annuel à la salle communale, cette année nous pourrons apprécier " LA PAELLA ".

DU 12 AU 18 OCTOBRE 1987 : Semaine nationale des Personnes Agées et de leurs Associations. C'est une semaine d'information, de solidarité, de Fête et de rencontre. Cette année le thème est : "FAIRE FACE A LA PERTE DE L'AUTONOMIE".

Cela veut dire : trouver les moyens humains et matériels les mieux adaptés au cas de chaque personne âgée devenue "dépendante" du fait d'un handicap physique ou mental. Il y a des solutions. Mais les besoins sont et seront de plus en plus grands.

Cette année, la journée d'information du CADERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) aura lieu le mercredi 14 octobre 1987 de 11 H. 30 à 17 H. au foyer Résidence pour personnes âgées Belles-Feuilles à MONTEREAU-SURVILLE : les personnes qui n'auraient aucun moyen de transport personnel pourront prendre contact avec notre secrétaire Mme M. DELAHAYE.

EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 1987 : nous étudions des sorties spectacles en matinée.

Les activités animées par Mme FOUQUENAY, conseillère en économie sociale et familiale, reprendront le mardi 22 SEPTEMBRE 87 à 13 H. 45 au local des associations, au programme finition des travaux d'encadrement et mise au point du planning de l'année 1987/88.

Nous remercions les personnes qui ont répondu positivement en offrant leurs services de chauffeur et nous verrons ainsi se réaliser, prochainement, les cours d'initiation et de perfectionnement en natation.

Nos responsables sont à votre disposition :

- le président : Mr. SAULNIER R. 15, rue de l'Abreuvoir - tél. 64.01.76.83
- Le trésorier : Mr. DE NATALE G. 23, Rue Moulin d'Ocle tél. 64.01.75.40
- La secrétaire : Mme DELAHAYE M. 9, Route d'Everly tél. 64.01.79.63.

LE PRESIDENT :
René SAULNIER.

AMITIE s'associe à l'ensemble des autres associations de la Commune qui ont participé à la réalisation de la fête au Village pour le remerciement de celles et ceux qui sont venus faire une visite le jour de cette Fête au Village.

CLUB DE BRIDGE :

Nous vous informons qu'un club de bridge sera ouvert dans le courant du mois d'octobre à BRAY.SUR.SEINE, dont la Présidente Madame GILLET Madeleine se met à la disposition des intéressés pour tous renseignements.

TELEPHONE : 64.01.75.53.

---:---:--

INFORMATIONS

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :

- le lundi de 11 H 30 A 12 H. 30
- le mercredi de 9 H A 12 H.
- le vendredi de 18 H. à 20 H.

PERMANENCES DES ADJOINTS :

- Mr. VIALLET SAMEDI DE 11 H. A 12 H.
- Mr. MAURY M. MERCREDI DE 10 H. A 12 H.

HORAIRES DES BUS :

PROVINS : MERCREDI ET SAMEDI :
 départ des ORMES 13. H. 35
 départ de PROVINS..... 16 H. 40

BRAY.SUR.SEINE : VENDREDI
 départ des ORMES 9. H. 30
 départ de BRAY.S.S. ...11 H. 45

RAPPEL IMPORTANT :

Nous rappelons à toutes personnes remplissant les conditions et désirant se faire inscrire sur les listes électorales de la Commune, qu'elle peuvent le faire dès maintenant ou avant le 31 DECEMBRE 1987 à midi.

DATE IMPERATIVE.

ATTENTION : aucune inscription ne peut être faite d'office.

RECENSEMENT :

Nous rappelons aux jeunes gens que le recensement militaire s'effectue à l'âge de 17 ans.

Il a lieu à la fin de chaque trimestre.
 A titre d'exemple : J'ai eu 17 ans en juillet, août, septembre.
 je me fais recenser en septembre ou octobre 87
 à la mairie, avec le livret de famille, la carte
 d'identité et le n° sécurité sociale

CROIX ROUGE :

Vous pouvez déposer vos dons de vêtements le 1er mercredi de chaque mois.

REPAS DES "ANCIENS" DE NOTRE COMMUNE :

Il aura lieu le SAMEDI 5 DECEMBRE 1987.

RAMASSAGE DES MONSTRES : LE VENDREDI 30 OCTOBRE 1987.

-:~::~:-

Madame , Monsieur,

Les conditions de fonctionnement de la classe enfantine ont bien sûr attiré l'attention du Conseil.

Par rapport aux classes de même type qui fonctionnent ailleurs, le temps d'Aide Maternelle financé par la Mairie jusqu'à ce jour était normal.

Afin d'apporter un plus aux enfants, nous avons décidé de passer de 7 demi-journées à 9 demi-journées le temps de travail de l'Aide Maternelle.

Dans ce domaine là aussi la Commune des Ormes va de l'avant !

-:~::~:-

ETAT CIVILNOS JOIES :

Mariage le 14 MARS 1987 entre :

Pascal Roger CHEREL

Véronique Marie-Claire VERRIER

NOS PEINES :

Léa Jeanne BODAINÉ EP. DUFILS	le 11 DECEMBRE 1986
Isabelle Colette Suzanne MINOST	le 10 JANVIER 1987
Françoise Georgette Marie-Louise LENÉPVEU Vve BOISSY	le 17 JANVIER 1987
Gabrielle Georgette Yvonne JOSEPH ép. CORGERON	le 7 FEVRIER 1987
Adam RUTKOWSKI	le 1er mars 1987
Jacques Jules LECLER	le 1er JUILLET 1987
Raymond André COUTROT	le 8 AOUT 1987

.../...

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

SECURITE SOCIALE - LES MALADIES PRISES EN CHARGE A 100 % :

Les nouvelles dispositions concernant les remboursements à

**Nouvelle liste
des affections de longue durée (1)**

- accident vasculaire cérébral invalidant ;
- aplasie médullaire ;
- artériopathie chronique et évolutive (y compris coronarite) avec manifestations cliniques ischémiques ;
- bilharziose compliquée ;
- cardiopathie congénitale mal tolérée, insuffisance cardiaque grave et valvulopathie grave ;
- cirrhose du foie décompensée ;
- déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé et déficit immunitaire acquis grave (syndrome immuno-déficitaire acquis) ;
- diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant ne pouvant pas être équilibré par le seul régime ;
- forme grave d'une affection neuro-musculaire (dont myopathie) ;
- hémoglobinopathie homozygote ;
- hémophilie ;
- hypertension artérielle sévère ;
- infarctus du myocarde datant de moins de six mois ;
- insuffisance respiratoire chronique grave ;
- lèpre ;
- maladie de Parkinson ;
- maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé ;
- mucoviscidose ;
- néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique pur primitif ;
- paraplégie ;
- périartérite noueuse, lupus érythémateux aigu disséminé, sclérodermie généralisée évolutive ;
- polyarthrite rhumatoïde évolutive grave ;
- psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale ;
- rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
- sclérose en plaques invalidante ;
- tétanos structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne ;
- spondylarthrite ankylosante grave ;
- suites de transplantation d'organe ;
- tuberculose active ;
- tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

(1) Décret n° 86-1380 du 31 décembre 1986, Journal officiel du 1^{er} janvier 1987, p. 78.

lade est sur sa demande, reconnu par le contrôle médical, atteint d'une "forme évolutive ou invalidante d'une affection grave caractérisée", les frais occasionnés par cette affection ne figurant pas sur cette liste peuvent être pris en charge par le fond d'action sanitaire et social (secours) des caisses de sécurité sociale. La prise en charge ne peut excéder 24 mois.

Les clauses de cette disposition dite de sauvegarde sont très précises et restrictives. A ce jour, très peu de dossiers ont pu être étudiés à ce titre.

IV°) Les autres cas de prises en charge à 100 % :

- les titulaires d'une rente d'accident de travail d'au moins 66,66 %
- les titulaires d'une pension d'invalidité ainsi que les retraités dont la pension vieillesse est substituée à la pension d'invalidité.
- les femmes enceintes durant les 4 derniers mois de la grossesse.

Pour l'ensemble de ces cas la prise en charge à 100 % ne s'applique pas aux médicaments à vignette bleue (rem. 40 %).

100 % des affections de longue durée ont été appliquées progressivement et sont effectives depuis le 30/6/87

I°) Seules les personnes reconnues atteintes de l'une des 30 maladies dont nous vous donnons la liste ci-contre bénéficient du remboursement à 100% des soins et traitements relatifs à cette maladie, à la condition qu'il soit prescrit sur l'ordonnance qui leur a été délivrée par la Caisse de Sécurité Sociale.

Les médicaments indispensables, à vignette bleue (remb. à 40 %) concernant ces maladies peuvent être pris en charge à 100 % (prestation supplémentaire du fond d'action sanitaire et social) si les ressources de l'assuré ne dépassent pas :

- 82.430 FRS par an pour 1 seule personne ;

- 123.645 FRS par an pour un couple. Ces sommes sont majorées de 41.215 F. par ayant-droit à charge.

Les autres médicaments sont prescrits sur une ordonnance normale et sont remboursés suivant les cas à 40 ou 70 %.

II°) Les personnes reconnues atteintes d'une affection de longue durée ne figurant pas sur la liste ne bénéficient pas du remboursement à 100 %. Ces personnes reçoivent de leur caisse une notification d'accord d'ALD au titre de l'art. 324.I.

Cet accord ouvre droit aux remboursements à 70 % de certains transports pour soins.

III°) Lorsque les soins sont continus depuis plus de 6 mois et que le ma-

Aucune des positions de sauvegarde n'a été prévue.

S'adresser éventuellement à l'aide sociale en cas de difficulté.

- les pensionnés militaires bénéficient quant à eux du remboursement à 100 % de toutes les dépenses de santé, y compris pour les médicaments à vignette bleue.

-:-:-:-

-:-:-

+

INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

FETE AU VILLAGE :

Les résultats avec nos compliments aux heureux gagnants :

SUPER TOMBOLA : (correspondant au numéro sur l'enveloppe) :

2074	: un lot surprise.....	MME CASTELLO
2137	: trois bouteilles de meurgis ..	MR. TOUITOU
2190	: une bouteille de Genepi.....	MR. DURPOIX
2336	: un cache-pot.....	MR. DURPOIX
2420	: un lustre.....	MR. DURPOIX
2442	: un plateau à dessert.....	MME MARICOT
2444	: un lot surprise.....	MME PEDESPAN
2555	: deux tableaux transcryl	MME LABORIE
2588	: un cache-pot	MME BUSSATO
2688	: un four à micro onde.....	MR. LANNEREE
2835	: un vase cristal gravé main	NON RECLAME !!!

LES TOMBOLAS :

14	: la poupée était prénommée ALEXANDRA	MME BOINARD
8	: le mouton	MR. NAYROL
2	: tableaux canevas	MR. PETIT J.C.
	: Le panier pesait 7 kg 690.....	MR. ROBINOT L.
1	: tableau canevas	MR. BRETENNIERE
1	: tableau canevas	MME KLEINRICHERT

-:-:-:-

-:-:-

+

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE, POUR FAIRE FACE A DES DIFFICULTES RENCONTREES CHEZ CERTAINES PERSONNES AGEES, CES DERNIERS TEMPS, SOUHAITE QUE LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE DISPONIBLES POUR FAIRE DU MENAGE, DES COURSES, RENDRE DE MENUS SERVICES, SE FASSENT CONNAITRE A LA MAIRIE.

MERCI D'AVANCE

AMICIALE DES MAJORETTES :

L'Amicale des Majorettes des ORMES.SUR.VOULZIE effectuera sa première démonstration à l'occasion des Fêtes de Noël, lors de la visite du PERE NOEL, dans la Salle des Fêtes de la Commune.

--:--:--:--
 -:--:
 †

MEDECINS DE GARDE :

DIMANCHE 4 OCTOBRE	DR PAYEN	LES ORMES	64.01.72.05
DIMANCHE 11 OCTOBRE	DR BALLEREAU	BRAY.S.SEINE	60.67.13.01
DIMANCHE 18 OCTOBRE	DR MANETTI	DONNEMARIE	60.67.47.24
DIMANCHE 25 OCTOBRE	DR AUBRIOT	BRAY.S.SEINE	60.67.11.70
DIMANCHE 1 NOVEMBRE	DR CHENET	DONNEMARIE	64.01.38.09
DIMANCHE 8 NOVEMBRE	DR FENOT	GOUAIX	64.00.74.26
MERCREDI 11 NOVEMBRE	DR GOY	DONNEMARIE	60.67.39.11
DIMANCHE 15 NOVEMBRE	DR AUBRIOT	BRAY.S.SEINE	60.67.11.70
DIMANCHE 22 NOVEMBRE	DRBALLEREAU	BRAY.S.SEINE	60.67.13.01
DIMANCHE 29 NOVEMBRE	DR GOY	DONNEMARIE	60.67.39.11
DIMANCHE 6 DECEMBRE	DR PAYEN	LES ORMES	64.01.72.05
DIMANCHE 13 DECEMBRE	DR ROSSIGNOL	BRAY.S.SEINE	60.67.11.70
DIMANCHE 20 DECEMBRE	DR BALLEREAU	BRAY.S.SEINE	60.67.13.01
VENDREDI 25 DECEMBRE	DR FENOT	GOUAIX	64.00.74.26
DIMANCHE 27 DECEMBRE	DR ROSSIGNOL		60.67.11.70

--:--:--:--
 -:--:
 †

PHARMACIES DE GARDE : La garde s'étend sur une semaine ; elle débute le samedi à midi et se termine le samedi suivant à midi :

de samedi 26/09 à samedi 3/10	PHIE DE LA HALLE A BRAY.S.SEINE
de samedi 3.10 à samedi 10/10	PHIE BERCHOUX BRAY.S.SETNE
de samedi 10/10 à samedi 17/10	PHIE BEN HAMMO DONNEMARIE
de samedi 17/10 à samedi 24/10	PHIE BEN HAMMO LONGUEVILLE
de samedi 24/10 à samedi 31/10	PHIE DE LA HALLE A BRAY.S.SEINE
de samedi 31/10 à samedi 7/11	PHIE BERCHOUX BRAY.S.SEINE
de samedi 7/11 à samedi 14/11	PHIE BEN HAMMO DONNEMARIE
de samedi 14/11 à samedi 21/11	PHIE BEN HAMMO LONGUEVILLE
de samedi 21/11 à samedi 28/11	PHIE DE LA HALLE BRAY.S.SEINE
de samedi 28/11 à samedi 5/12	PHIE BERCHOUX BRAY.S.SEINE
de samedi 5/12 à samedi 12/12	PHIE BEN HAMMO DONNEMARIE
de samedi 12/12 à samedi 19/12	PHIE BEN HAMMO LONGUEVILLE
de samedi 19/12 à samedi 26/12	PHIE DE LA HALLE BRAY.S.SEINE
de samedi 26/12 à samedi 2/01/88	PHIE BERCHOUX BRAY.S.SEINE

PHIE DE LA HALLE : 1, pl. DE LA Halle 77480 BRAY.SUR.SEINE - Tél. 60.67.10.57
 PHIE BERCHOUX : 17, Grande Rue 77480 BRAY.S.SEINE - tél. 60.67.10.14
 PHIE BEN HAMMO : 1, Rue du Four 77520 DONNEMARIE DONTIL. tél. 60.67.30.36
 PHIE BEN HAMMO : 13, Ruede l'Avenir 77650 LONGUEVILLE tél. 64.08.61.34

Les pharmacies de BRAY.SUR.SEINE assurent les semaines ou la garde est prise par les officines de DONNEMARIE ou de LONGUEVILLE un service d'urgence jusqu'à 20 HEURES alternativement l'une et l'autre, sauf le samedi.

--:--:--:--
 -:--:
 †